

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 13 février à 19h00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 février 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 7 février 2020.

Etaient présents : M. PETIT Bertrand, M. TILLIER Patrick, M. SANNIER Alexandre, Mme MÉRIAUX Marie, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothee, M. HAU Bernard, Mme GODART Christelle, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. MALADRY Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, M. BÉE Jean-Claude, M. SANTRAIN Didier, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. FERARE Hervé, M. YVART Éric, Mme MILON Sophie, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, Mme BELPALME Sylvie, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme MILBLED Virginie, M. CHILOUP Arnaud, M. DESFACHELLES Mathieu et M. COURTIN Xavier.

Excusés: Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. HAU Dominique, Mme GRESSIER Cathy, Mme GRESSIER Séverine, Mme METEYER Marie-Claire, M. GRUSON Franck, Mme PETITPRE Claire et Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Christelle GODART, M. PETIT Bertrand, Mme GODIN Virginie, Mme LAGACHE Valérie, M. LHOMEL Didier, M. LEMARIE Jean, M. CAILLIAU Vincent et M. CHILOUP Arnaud.

Absents excusés : M. BIZET Georges et Mme DOS SANTOS ALVES Séverine

Secrétaire de séance : Mme Christelle GODART.



La séance est ouverte à 19h00.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Mr Ronald DUCHATEAU, employé au sein du service espaces verts de la commune, décédé le 11 décembre 2019.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019. En l'absence de toute remarque formulée, le procès-verbal est déclaré adopté en l'état.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

URBANISME / AFFAIRES FONCIERES

D2020-02-01 : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE PUIS PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RESEAUX DIVERS DE LA RESIDENCE DU PARC

Rapporteur : Jean-Paul HOLLANDER

La société PIERR'INVEST, par courrier du 29 novembre 2019, a informé la commune de sa volonté d'engager les démarches de rétrocession des emprises publiques du lotissement « Résidence du Parc », conformément à la convention de rétrocession signée le 24 avril 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de vente à la commune, par la société PIERR'INVEST, des voiries, espaces verts et réseaux de desserte de la Résidence du Parc dans le domaine privé communal à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

D2020-02-02 : BUDGET PRIMITIF 2020 - OUVERTURE PARTIELLE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT.

Rapporteur : Patrick TILLIER

Afin de permettre aux communes d'assurer la continuité de leurs dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif, l'art L1612.1 du CGCT prévoit que le Maire peut, en matière d'investissement, engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.

Afin également de prendre en compte le respect du délai global de paiement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur les ouvertures de crédit partielles sur les opérations individuelles pour un montant de 96 372 € réparti comme suit :

- OE 254 : ACQUISITION DE MATERIEL 16 000€
- OE 293 TRAVAUX DE VOIRIE : 67 112€
- OE 295 REFECTION ECLAIRAGE PUBLIC : 2 600€
- OE 385 TRAVAUX DANS LES BATIMENTS : 10 660€

Adopté à l'unanimité

D2020-02-03 : BUDGET ANNEXE – VENTE DE SARCOPHAGES – TARIFS.

Rapporteur : Patrick TILLIER

Dans le cadre du Budget primitif 2019, il a été procédé en fin d'année à la pose d'une nouvelle tranche de sarcophages dans les cimetières des deux Communes déléguées.

Aujourd'hui au regard de la prestation, il conviendrait de fixer et d'unifier les prix de revente notamment pour les deux nouveaux cimetières de la Commune en tenant compte du surcoût lié à la fourniture de bordures de finition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit le prix de revente des sarcophages :

- Anciens cimetières : Coût d'achat HT (fourniture et pose) + TVA en vigueur lors de la revente
- Nouveaux cimetières : Coût d'achat HT (fourniture et pose) + coût d'achat HT bordures + TVA en vigueur lors de la revente

Adopté à l'unanimité

D2020-02-04 : AVANCE SUR SUBVENTION AU PROFIT DU CCAS.

Rapporteur : Patrick TILLIER

Considérant le vote du Budget Primitif des communes au plus tard pour le 30 avril 2020,
Considérant la nécessité pour le CCAS de mandater, dans l'attente, les dépenses nécessaires à son bon fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une avance sur subvention de 20 000€ au profit du CCAS de la commune.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL MUNICIPAL

D2020-02-05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : Bertrand PETIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 26 heures et d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

D2020-02-06 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Bertrand PETIT.

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 19h30**